

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021**

Date de la convocation : 9 novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'An deux mil vingt et un, le 15 novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de CHAVAGNE, légalement convoqué, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René BOUILLON, Maire.

**Présents** : René BOUILLON, Liliane GRASLAND, Arnaud BOISIVON, Carole LEGENDRE, Thierry RENOUX, Françoise JOULAUD, Bruno TAKORIAN, Valérie EUN, Alborz NIKZAD, Janine LE GOFF, André CROCQ, Bertrand PIQUET, Corinne FOUCAULT, Claude MÉTAYER, Pascale LE MASSON, Pierre CHAPON, Gwénaëlle GUILLET, Cyril GUERILLOT, Yannick PONT, Héléne AMOURIAUX-PICARD, Malik RABAULT, Mathieu WIDLÖEGER

**Excusés** : Danièle ESNAULT, Elisabeth SCHENREY, Nicolas LE BERDER, Amandine CHEVAL, Thierry STEPHAN

**Secrétaire de séance** : Malik RABAULT

**Procurations** : Danièle ESNAULT à Arnaud BOISIVON, Elisabeth SCHENREY à Arnaud BOISIVON, Nicolas LE BERDER à Bruno TAKORIAN, Amandine CHEVAL à Liliane GRASLAND

### **CONSEIL MUNICIPAL – DEMANDE DE RETRAIT DE DÉLÉGATION D'UNE CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE**

### **CONSEIL MUNICIPAL – ÉVOLUTION DES DÉLÉGATIONS D'ADJOINT ET DE CONSEILLERS DÉLÉGUÉS**

#### **132/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 RENNES MÉTROPOLE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020**

#### **133/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 RENNES MÉTROPOLE/EAU DU BASSIN RENNAIS – TARIFICATION DES SERVICES D'EAUX POTABLES ET D'EAUX USÉES – ÉVOLUTION - INFORMATION**

#### **134/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 EAU DU BASSIN RENNAIS – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 – PRÉSENTATION DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER – INFORMATION**

#### **ZAC DE LA TOUCHE – QUARTIER DES CONFLUENCES – PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET – VALIDATION – QUESTION RETIRÉE**

#### **TRAVAUX DE LA FERME DES BARRES – POINT D'ÉTAPE - INFORMATION**

#### **135/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 TRAVAUX DE LA FERME DES BARRES – CHOIX DU NOM DU BÂTIMENT**

#### **136/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 LIGNE DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE – RENOUVELLEMENT**

#### **137/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 BUDGET 2021 – RÉALISATION D'UN EMPRUNT DE 350 000 € – CHOIX**

#### **138/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RESTAURANT SATELLITE - FERME DES BARRES – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – EXERCICE 2022**

#### **139/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 BUDGET 2021 – PROVISIONS 2021 AU COMPTE 6817 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – AJUSTEMENT COMPTABLE**

**140/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
BUDGET 2021 – VERSEMENT D’UNE INDEMNITE INFLATION – DÉCISION MODIFICATIVE  
N°2 – VIREMENT DE CREDITS**

**141/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
BUDGET 2021 – LOCATION 2 RUE DE LA CROIX VERTE – FIXATION DU LOYER**

**BUDGET 2021 - CALENDRIER BUDGETAIRE - INFORMATION**

**142/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
CIAS DE MORDELLES – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF – DÉLIBÉRATION  
DE PRINCIPE - APPROBATION**

**EISSOR – DON EN NATURE DE LA COMMUNE DE CHAVAGNE - INFORMATION**

**143/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES 2021 - MAINTIEN DU  
MONTANT FIXÉ EN 2020**

**CENTRE DE GESTION D’ILLE ET VILAINE - CONTRAT GROUPE SOFAXIS – NOUVEAUX TAUX  
DE COUVERTURE – VALIDATION – QUESTION RETIRÉE**

**144/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
TRAVAUX D’AMENAGEMENT DE L’ENTREE DU BOURG – ECHANGE DE PARCELLES ET VENTE  
DE RELIQUAT ENTRE LA SOCIETE SOFAQUE/QUEGUINER ET LA COMMUNE DE CHAVAGNE -  
DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES CONCERNEES - APPROBATION**

**CONSEIL MUNICIPAL – DEMANDE DE RETRAIT DE DÉLÉGATION D’UNE CONSEILLÈRE  
DÉLÉGUÉE**

Par courrier adressé à monsieur le Maire, madame Hélène Amouriaux-Picard, ne souhaite plus être conseillère déléguée à la participation citoyenne à compter du 15 novembre 2021 mais souhaite rester conseillère municipale.

***Le Conseil municipal a pris acte de cette décision.***

**CONSEIL MUNICIPAL – ÉVOLUTION DES DÉLÉGATIONS D’ADJOINT ET DE CONSEILLERS  
DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal de l’évolution des délégations à compter du 15 novembre 2021, à savoir :

- Monsieur Pierre Chapon actuellement conseiller délégué à la culture devient conseiller délégué au « numérique » à compter du 15 novembre 2021
- Madame LEGENDRE 3<sup>ème</sup> adjointe à la vie associative et culturelle récupère l’intégralité de sa délégation sur la culture à compter du 15 novembre 2021.

***Le Conseil municipal a pris acte de cette décision.***

**132/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
RENNES MÉTROPOLE – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2020**

Rennes Métropole nous a transmis le rapport d’activités pour l’exercice 2020. Une présentation d’une synthèse de ce rapport est réalisée par monsieur André CROCQ, conseiller communautaire.

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activités.***

**133/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
RENNES MÉTROPOLE/EAU DU BASSIN RENNAIS – TARIFICATION DES SERVICES D’EAUX  
POTABLES ET D’EAUX USÉES – ÉVOLUTION - INFORMATION**

Une présentation de l’évolution à venir de la tarification des services d’eaux potables et d’eaux usées a été réalisée en Conseil municipal par monsieur André CROCQ, conseiller communautaire.

**Le Conseil Municipal prend acte de ces évolutions à venir.**

**134/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
EAU DU BASSIN RENNAIS – RAPPORT D’ACTIVITÉ 2020 – PRÉSENTATION**

Une présentation sur le rapport d’activités des services d’eaux potables a été réalisée en Conseil municipal par monsieur Alborz Nikzad, adjoint à l’urbanisme.

**Le Conseil Municipal prend acte du rapport d’activités.**

**DÉCLARATIONS D’INTENTION D’ALIÉNER – INFORMATION**

Une information sur les déclarations d’intention d’aliéner a été faite en conseil municipal.

**ZAC DE LA TOUCHE – QUARTIER DES CONFLUENCES – PRÉSENTATION DE L’AVANT-PROJET  
– QUESTION RETIRÉE**

**TRAVAUX DE LA FERME DES BARRES – POINT D’ÉTAPE - INFORMATION**

Une information sur les travaux à venir a été faite en Conseil municipal par monsieur Alborz Nikzad, adjoint à l’urbanisme.

**135/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
TRAVAUX DE LA FERME DES BARRES – CHOIX DU NOM DU BÂTIMENT**

Monsieur Alborz Nikzad, adjoint à l’urbanisme, a exposé :  
Le Conseil municipal est invité à choisir le nom du futur bâtiment.  
Il est proposé le nom de la « Ferme des barres ».

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents :**

**ABSTENTION : 1**

**☞APPROUVE le nom de « ferme des barres ».**

**136/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
LIGNE DE CRÉDITS DE TRÉSORERIE – RENOUELEMENT**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :  
La convention d’ouverture de crédits de trésorerie d’un montant de 300 000€, passée avec le Crédit Mutuel de Bretagne, arrive à son terme début décembre 2021. Pour son renouvellement à hauteur de 300 000 €, la Commune a consulté les organismes financiers suivants : Le Crédit Agricole d’Ille et Vilaine, La Caisse d’Épargne, La Banque Postale et Le Crédit Mutuel de Bretagne.  
Le Conseil Municipal est invité à retenir une des offres proposées et à autoriser le Maire à signer le contrat correspondant.

**M. Arnaud BOISIVON ne prend pas part au vote.**

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents :**

**☞ DECIDE de retenir la proposition du Crédit Agricole d’Ille et Vilaine entreprises**

**Selon les modalités suivantes :**

**Montant : 300 000 €**

**Durée 12 mois**

**Index Euribor 3 mois moyenné**

**Marge 1%**

**Commission d’engagement : 0,10% soit 300 €**

**Commission de non-utilisation de la ligne : Néant**

**Versement des fonds : sans frais**

**Montant minimum débloqué : 10 000 €**

**☞ AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces s’y rattachant.**

**137/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
BUDGET 2021 – RÉALISATION D’UN EMPRUNT DE 350 000 € – CHOIX**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :  
Afin de financer ses investissements réalisés en 2021, la Commune a consulté les organismes financiers suivants : Le Crédit Agricole d’Ille et Vilaine, La Caisse d’Épargne, La Banque Postale et Le

Crédit Mutuel de Bretagne pour connaître leurs meilleures propositions pour la réalisation d'un emprunt à hauteur de 350 000 €.

Par délégation du conseil municipal du 2020, monsieur le Maire a validé par arrêté n°75/2021 du 10 novembre 2021 la proposition du Crédit mutuel de Bretagne selon les conditions suivantes :

1. Montant en Euros : 350 000 €
2. Objet : financement des investissements 2021
3. La durée totale du prêt : 15 ans.
4. Prêt à Taux fixe : taux de 0,59%
5. Le remboursement du prêt s'effectuera par périodicité trimestrielle.
6. Les frais de dossier s'élèvent à 350 euros.
7. Période de déblocage de 3 mois à compter de la fin de validité de l'offre.
8. Type d'amortissement / échéances : progressif / échéances au 30 du mois
9. Remboursement anticipé : sauf clauses particulières, les conditions de Remboursement anticipé sont celles définies par les conditions Générales en vigueur.

**Le Conseil Municipal est informé de ce choix.**

**138/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RESTAURANT SATELLITE - FERME DES BARRES – DEMANDE  
DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES  
RURAUX – EXERCICE 2022**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

La D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) est une aide financière allouée par l'Etat :

- aux communes de 2 000 habitants au plus
- aux communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au seuil fixé par le Ministère.

Compte tenu de la nécessité d'engager des actions, le Conseil municipal est invité à solliciter une subvention au titre de la DETR pour les travaux à réaliser pour la mise en place d'un restaurant satellite à la ferme des barres et à valider le plan de financement qui en découle.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **SOLLICITE une subvention au titre de la DETR pour les travaux à réaliser pour la mise en place d'un restaurant satellite à la ferme des barres.**

☞ **VALIDE le plan de financement qui en découle.**

**139/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
BUDGET 2021 – PROVISIONS 2021 AU COMPTE 6817 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 –  
AJUSTEMENT COMPTABLE**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider la décision modificative n°1 relative à la constitution d'une provision complémentaire à la provision initiale de 11 087,64€ de 1 242,71€ à constituer pour l'année 2021 par un mandat d'ordre mixte au compte 6817 pour pallier les états des restes à recouvrer de débiteurs divers, à savoir :

- |                                  |              |
|----------------------------------|--------------|
| - 022 dépenses imprévues         | - 1 242,71 € |
| - 6817 dotations pour provisions | + 1 242,71 € |

Et à autoriser monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations s'y référant.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

☞ **VALIDE la décision modificative n°1.**

☞ **AUTORISE monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations s'y référant.**

**140/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021  
BUDGET 2021 – VERSEMENT D'UNE INDEMNITE INFLATION – DÉCISION MODIFICATIVE  
N°2 – VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Le Premier ministre Jean Castex a annoncé le 21 octobre dernier qu'une "indemnité inflation" d'un montant de 100 euros serait versée à une majorité de Français. Cette indemnité inflation est une aide

exceptionnelle et individuelle de 100 € à la charge de l'État qui sera versée à près de 38 millions de personnes résidant en France afin de préserver leur pouvoir d'achat face à l'inflation constatée fin 2021. Le versement exceptionnel de 100 euros sera effectué en une fois et ne devrait être soumis à aucun prélèvement. Elle doit notamment permettre aux Français de faire face à la hausse du prix des carburants. Pour les salariés, le versement est réalisé par l'employeur.

Le versement de cette indemnité devrait être réalisé par les collectivités territoriales d'ici au 31 décembre 2021.

Elle concernera, pour la commune de Chavagne, la majorité des agents titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public et de droit privé (contrats PEC) ainsi les apprentis, dont le revenu moyen net est inférieur à 2 000 € par mois entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 octobre 2021. La prime est due même en cas de congés ou d'absence sans baisse du plafond d'éligibilité.

Les crédits ouverts nécessaires au paiement de cette indemnité n'ont pas été prévus lors de la réalisation du vote du budget primitif 2021.

Afin de pouvoir verser cette indemnité lors de la Paie de décembre 2021 et dans l'attente de précisions, le Conseil municipal est invité à valider la décision modificative n°2 visant à abonder l'article 64118 « autres indemnités », à savoir :

- 022 dépenses imprévues	- 10 000 €
- 64118 autres indemnités	+10 000 €

Et à autoriser monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations s'y référant.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :***

☞ ***VALIDE la décision modificative n°2.***

☞ ***AUTORISE monsieur le Maire à réaliser toutes les opérations s'y référant.***

#### **141/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 BUDGET 2021 – LOCATION 2 RUE DE LA CROIX VERTE – FIXATION DU LOYER**

Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances, a exposé :

Le Conseil municipal est invité à valider la proposition de loyer à 420€ pour l'appartement sis au 2 rue de la croix verte et à autoriser monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y référant.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :***

☞ ***VALIDE la proposition de loyer de 420€.***

☞ ***AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y référant.***

#### **BUDGET 2021 - CALENDRIER BUDGETAIRE - INFORMATION**

Une présentation du calendrier budgétaire 2022 a été réalisée en Conseil municipal par Monsieur Thierry RENOUX, adjoint aux finances.

#### **142/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 CIAS DE MORDELLES – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF – DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE - APPROBATION**

Madame Liliane GRASLAND, adjointe aux solidarités, a exposé :

A compter de 2022, la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) sera obligatoire pour les collectivités afin de percevoir certains financements et subventions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF). Cette nouvelle convention viendra progressivement remplacer le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Un diagnostic social préalable à une CTG est une démarche essentielle pour préparer ce nouveau cadre partenarial. La Convention Territoriale Globale est une convention partenariale qui vise à élaborer un projet de territoire plus cohérent et plus coordonné. Elle doit permettre de mieux repérer les besoins collectifs d'une population et d'apporter des réponses et solutions concrètes.

Cette convention est tripartite. Elle est signée entre :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- Le Conseil Départemental
- La commune ou la communauté de communes selon la densité de population sur les territoires

Il s'agit d'un contrat multi-thématiques qui peut porter sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité mais aussi le logement, les seniors, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale... Ce contrat se veut ainsi plus large que le Contrat Enfance-Jeunesse (CEJ) qu'il va remplacer progressivement. La future CTG concerne le périmètre du CIAS de Mordelles.

Le Conseil municipal est invité à valider cette convention territoriale globale tripartite de la CAF qui se substitue au 1<sup>er</sup> janvier 2022 au Contrat Enfance Jeunesse et à autoriser monsieur le Maire à la signer.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :***

☞ ***VALIDE cette convention territoriale globale tripartite de la CAF qui se substitue au 1er janvier 2022 au Contrat Enfance Jeunesse.***

☞ ***AUTORISE monsieur le Maire à la signer.***

#### **EISSOR – DON EN NATURE DE LA COMMUNE DE CHAVAGNE - INFORMATION**

Une information a été réalisée en Conseil municipal sur le don en nature réalisé par la commune de Chavagne à l'association EISSOR, de denrées stockées dans les réserves de l'ancien restaurant municipal par Madame Liliane GRASLAND, adjointe aux solidarités.

#### **143/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 INDEMNITÉS POUR LE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES 2021 - MAINTIEN DU MONTANT FIXÉ EN 2020**

Madame Françoise JOULAUD, Adjointe aux ressources humaines, a exposé :

Le Conseil municipal doit délibérer chaque année sur le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église communale, dépense imputée en section de fonctionnement au compte 6282 « frais de gardiennage » (une enveloppe de 500 euros est prévue au budget prévisionnel 2021 pour le versement de cette indemnité).

Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'Immigration par la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987, précise que le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

La circulaire n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011 rappelle ce principe dans son point 6.4.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas été revalorisé depuis la dernière circulaire en date du 27 février 2018, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste fixé comme en 2017 à 479,86 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 120,97 euros pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Ces sommes constituent des plafonds, en dessous desquels il demeure possible au conseil municipal de revaloriser à son gré les indemnités actuellement inférieures à ceux-ci.

Il est rappelé que le prêtre de la paroisse réside dans la commune.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :***

☞ ***VALIDE le maintien de l'indemnité de gardiennage pour l'année 2021 à 479,86 €.***

#### **CENTRE DE GESTION D'ILLE ET VILAINE - CONTRAT GROUPE SOFAXIS – NOUVEAUX TAUX DE COUVERTURE – QUESTION RETIRÉE**

#### **144/2021 - DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2021 TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DU BOURG – ECHANGE DE PARCELLES ET VENTE DE RELIQUAT ENTRE LA SOCIETE SOFAQUE/QUEGUINER ET LA COMMUNE DE CHAVAGNE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DES PARCELLES CONCERNEES - APPROBATION**

Monsieur Nikzad, Adjoint à l'urbanisme, a exposé :

Dans le cadre des futurs aménagements de l'entrée Est de la commune de Chavagne réalisés par Rennes Métropole dans le cadre de la PPI voirie investissement et la construction d'un nouveau magasin pour la société Sofaque Quéguiner, des échanges préalables doivent intervenir entre la commune de Chavagne et la société Sofaque Quéguiner. La commune et la société Sofaque Quéguiner s'engagent à échanger les parcelles suivantes :

La commune échange les parcelles ZE 645 pour 1 m<sup>2</sup>, ZE 648 pour 236 m<sup>2</sup> et ZE 650 pour 139 m<sup>2</sup> avec les parcelles Sofaque Quéguiner ZE 647 pour 236 m<sup>2</sup> et ZE 494 pour 5 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre de ces échanges, un reliquat de 135 m<sup>2</sup> existe. Il a été proposé de le vendre à la société Sofaque au prix estimé par France Domaine de 12€ le m<sup>2</sup>.

Par délibérations n°118/2019 et 119/2019, le conseil municipal a approuvé les échanges de ces parcelles ainsi que la vente du reliquat. Ces parcelles ne sont donc plus affectées au Domaine Public. Il convient donc de constater leur désaffectation. En vertu de l'article L2141-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques, la sortie d'un bien est conditionnée d'une part par une désaffectation matérielle du bien et d'autre part par une décision administrative, en l'espèce une délibération constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien. Le Conseil municipal est invité à constater la désaffectation des parcelles ZE 645 pour 1 m<sup>2</sup>, ZE 648 pour 236 m<sup>2</sup> et ZE 650 pour 139 m<sup>2</sup> et de les déclasser du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,***

***☞ CONSTATE la désaffectation des parcelles ZE 645 pour 1 m<sup>2</sup>, ZE 648 pour 236 m<sup>2</sup> et ZE 650 pour 139 m<sup>2</sup> ;***

***☞ APPROUVE le déclassement des parcelles ZE 645 pour 1 m<sup>2</sup>, ZE 648 pour 236 m<sup>2</sup> et ZE 650 pour 139 m<sup>2</sup> du domaine public communal pour les faire entrer dans le domaine privé communal.***